

## CONTOURNEMENT AUTOROUTIER

### Résolution des Verts du district de Morges

Les Verts du district de Morges font part de leur grand scepticisme face au projet de contournement autoroutier. En l'état actuel de la connaissance du dossier, ils relèvent en particulier les points suivants :

- Le projet de contournement se fonde un modèle de développement que les Verts ne peuvent accepter : la croissance infinie, en l'occurrence l'augmentation du trafic motorisé. Les Verts privilégient le transfert modal vers le rail et les autres moyens de transport public ainsi que la mobilité douce.
- Une très grande partie du trafic supporté par l'actuel tronçon autoroutier est régional. Une bretelle de contournement ne résoudrait en rien ce problème. Le flux de voitures en transit entre l'agglomération lausannoise et La Côte serait en grande partie conservé.
- Le problème des nuisances (bruit, pollution de l'air, etc.) ne serait pas résolu par un déplacement de l'autoroute vers le Nord. Il ne serait que déplacé au détriment des communes de la couronne morgienne.
- La création d'un nouveau tronçon autoroutier générerait une augmentation du trafic motorisé comme le prouvent de nombreux exemples et plusieurs études.
- Il est à craindre que le déplacement de l'autoroute ne soit pas compensé par une diminution significative des nuisances dans la commune de Morges.
- Le projet de contournement autoroutier, même s'il est en partie enterré, nécessitera le sacrifice de nombreux terrains et de qualité de vie dans les communes de la couronne morgienne.

\*\*\*

Dans tous les cas, Les Verts du district de Morges demandent :

- L'établissement d'un bilan global (social, environnemental, économique) montrant précisément l'état des nuisances actuelles et futures. Un tel bilan doit impérativement comprendre une analyse complète des impacts sociaux et des effets à long terme pour la mobilité et pour l'aménagement du territoire.
- La concrétisation dans les plus brefs délais d'une démarche participative impliquant les acteurs politiques et associatifs de la région.
- La garantie de disposer de fonds suffisants pour la réalisation des mesures d'accompagnement.
- L'élaboration par les communes de la région morgienne, de concert avec les entreprises sises sur leur territoire, de plans de mobilité.

Adopté en assemblée générale extraordinaire le 11 mai 2010 à Préverenges